

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/01/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 09/02/2015

Délibération n° D-2015-2

Mise en oeuvre du processus de la verbalisation électronique
sur le territoire de la commune de Niort avec la Préfecture du
département des Deux-Sèvres - Convention

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ

Excusés :

Monsieur Pascal DUFORESTEL.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Mise en oeuvre du processus de la verbalisation
électronique sur le territoire de la commune de Niort
avec la Préfecture du département des Deux-Sèvres -
Convention**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort souhaite mettre en œuvre un processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort.

En vertu du décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de ce type de verbalisation et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Aussi, Monsieur le Maire de la Ville de Niort et Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres, agissant au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, ont défini par le biais d'une convention les conditions de mise en œuvre de ce processus sur le territoire de la commune de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Préfecture du département des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ